

Au son de la prévention

Caroline Callewaert

Corinne Chauffoureau

Infirmières de santé au travail

Qui sommes nous ?

Depuis deux ans → Infirmières pour un service externe de prévention et de protection au travail

Notre activité professionnelle s'effectue au sein d'une même entreprise

Nous collaborons avec les médecins, les collègues infirmières, les ergonomes, ... qui composent le service de santé au travail

Constat du bruit dans l'entreprise

- Analyse des risques (ligne hiérarchique, conseiller en prévention)
- Visite des lieux de travail
- Déparis (SOBANE)
- Ergonomie → Carte bruit
- Plainte liée au travail
- Demande d'intervention en ergonomie

→ Identification bruit → Pictogramme

↳ Suivi IST



Constat du bruit dans l'entreprise (suite)

- ➔ Types d'exposition dans notre entreprise au regard de l'A.R. du 16/01/2006
- Bruit continu variable ➔ intensité / temps
- ≥ 80 dB(A) dans certains espaces de production
- ≥ 85 dB(A) rare
- Pas de bruit d'impact

Le Service de Santé au Travail: suivi du travailleur

- Demande de surveillance de la santé

DATE :

EVALUATION DE LA FONCTION AUDITIVE

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance :/...../.....

ANTECEDENTS ORL		ANTECEDENTS D'EXPOSITION			
Avez-vous été sujet :			Avez-vous déjà été exposé à des bruits élevés ? Si oui :	oui	non
- à des bourdonnements d'oreilles ?	oui	non	- durant votre service militaire ?	oui	non
- à des vertiges ?	oui	non	- lors d'un précédent poste chez GSK ?	oui	non
- à des douleurs dans les oreilles ?	oui	non	- chez l'un de vos employeurs précédents ?	oui	non
- à des pertes d'audition fluctuante ?	oui	non	- lors d'une autre activité (tir, concerts rock, ...) ?	oui	non
- à des pertes d'audition soudaine ou rapide ?	oui	non	Avez-vous déjà été exposé à :	oui	non
- à des otites fréquentes ?	oui	non	- des solvants aromatiques (toluène, xylène, éthylbenzène, ...) ?		
Portez-vous une prothèse auditive ?	oui	non	- des métaux lourds (Cadium, ...) ?	oui	non
ANTECEDENTS MEDICAUX					
Avez-vous :			Si la réponse est oui, commentez : quand, où, pourquoi, ...		
- consulté un spécialiste ORL ?	oui	non			
- subi une audiométrie ?	oui	non			
- subi une chirurgie ORL ?	oui	non			
- des antécédents familiaux de perte auditive ?	oui	non			
- une sensation actuelle de perte auditive ?	oui	non			
- fait la rougeole, les oreillons, la scarlatine, la varicelle ?	oui	non			
- pris de la quinine, gentamycine, néomycine, de la streptomycine ?	oui	non			
ACTUELLEMENT					
Prenez-vous fréquemment de :					
- de l'aspirine à une dose de 1 g par jour	oui	non			
- des diurétiques : furosémide (famille du Lasix) ou bumétanide (famille Burinex)	oui	non			
- fumez-vous + de 15 cigarettes par jour ?	oui	non			

Signature _____

Le Service de Santé au Travail: suivi du travailleur

- Audiométrie => « cabine d'audiométrie isolée »

Bruit	donner Folder « Silence au décibels »	Audio	Exp. <u>quotid</u>	Crête	Audio sur travailleur « à jeun » d'exposition au bruit
C3.12.03					- à l'embauche et endéans les 12 mois qui suivent
C3.12.04	Faire compléter	1X/an	≥ 87 dB(A)	140 dB (C)	- si mutation pour une exposition ≥ 80 dB(A)
C3.12.05	l'évaluation spécifique	1X/3 ans	≥ 85 dB(A)	137 dB (C)	- si mutation vers un poste ne comportant plus le risque
		1X/5 ans	≥ 80 dB(A)	135 dB (C)	- si reprise de travail



Le Service de Santé au Travail: informe

Le risque et l'importance du port de protections



SILENCE AUX DECIBELS !

Information

Dans le cadre de votre activité professionnelle, vous allez être exposé au bruit. Il faut savoir que nous avons souvent tendance à sous-estimer les incidences du bruit sur notre santé. Le déficit auditif permanent dû au bruit est le principal risque associé à l'exposition au bruit en milieu de travail.

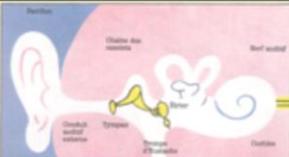
Un risque est la probabilité de développer un dommage d'une certaine gravité, compte tenu de l'exposition au bruit et des conditions dans lesquelles se fait cette exposition. La réduction du risque doit donc se faire, en réduisant l'exposition, en améliorant les conditions de cette exposition et en tentant de réduire la gravité des effets.

L'oreille

L'oreille est un organe très sensible, capable de transformer des bruits en impulsions nerveuses qui sont interprétées par les centres auditifs du cerveau.

Comment entend-on ?

La vibration de l'air est tout d'abord canalisée par le pavillon et le conduit auditif externe; elle rencontre ensuite le tympan qu'elle fait vibrer. La vibration du tympan est transmise par la chaîne d'osselets. Les cellules auditives de l'oreille interne (cellules ciliées) sont sensibles aux vibrations qui leur parviennent et envoient au cerveau des impulsions électriques qui provoqueront la sensation sonore.



le son, c'est une...



émission propagation réception
caractéristiques du son

Le son

Un son est caractérisé par son **Intensité** (en décibels), sa **fréquence** (en hertz) et sa **durée** (continu quand la source sonore est entretenue, fluctuant c'est à dire continu mais variable au cours du temps, **intermittent** quand sa durée est limitée mais supérieure à la seconde, **impulsif** quand sa durée est limitée mais inférieure à la seconde).

Le bruit

Le bruit est un son inopportun qui est défini comme : "toute sensation auditive désagréable ou gênante".

Echelle de bruits

On mesure physiquement le niveau sonore en décibels. Lorsque l'on est exposé à du bruit sans protection tels que 85 dB(A) pendant 8 heures ou 100 dB(A) pendant 15 minutes, la surdité partielle ou totale peut apparaître.

Dans la communauté européenne, on a défini la cote d'alerte à 80 dB(A) et la cote de danger à 85 dB(A) lors d'exposition à raison de 40 heures semaine.

échelle de bruits en dB(A)	
seuil de la douleur	120
	110
bruits dangereux	100
bruits nocifs	90
	80
bruits gênants	70
	60
	50
seuil d'endormissement	40
	30
	20
	10
seuil d'audibilité	0

Effets du bruit

Si on admet communément qu'un peu de bruit stimule, beaucoup de bruit perturbe le cours de la pensée. Il crée agressivité, déplaisir, angoisse, augmentation momentanée de la pression artérielle, de la fréquence cardiaque, de la fréquence respiratoire, ralentissement du transit intestinal, hypertonie musculaire. Ces effets sont passagers quand la nuisance est interrompue.

Qu'est ce que la

Fatigue auditive : c'est un phénomène que nous avons tous ressenti au sortir d'un lieu très bruyant. Elle est temporaire, dure souvent plusieurs heures. Elle varie selon les individus, les niveaux sonores, les durées d'exposition.

Surdité professionnelle : elle risque d'apparaître lorsque l'intensité sonore **dépasse 85 dBA** pour 8 heures de travail. L'expression clinique est assez pauvre au début : sifflements, sensation d'oreille bouchée. La gravité est variable d'un sujet à l'autre avec la même nuisance. Ce type de surdité ne s'améliore pas quand la nuisance est interrompue.

L'organisme ne s'habitue pas au bruit !

Comment se protéger du bruit ?

Grâce à la protection individuelle, l'oreille est bien protégée et n'est pas fatiguée après 8 heures de travail.

Il existe divers type de protection : casque, bouchon jetable, protection moulée,...

Comment bien ajuster les bouchons d'oreille ?

- Prendre son temps
- Avec des mains propres, rouler le bouchon entre ses doigts afin de le comprimer le plus possible.
- Tirer l'oreille vers le haut et sur le côté et placer le bouchon dans le conduit auditif.
- Tenir l'oreille dans cette position jusqu'à ce que le bouchon reprenne sa forme initiale.

Une protection bien mise vous protège à 100%

Effets auditifs du bruit

lésions de l'oreille interne

entre 85 dBA et 105 dBA

☞ froissement des cellules ciliées
> 105 dBA

☞ déchirement des cellules ciliées

lésions de l'oreille moyenne

> 120 dB
changements brutaux de pression

☞ rupture du tympan

☞ luxation des osselets

L'oreille n'a pas de paupières.

Protégez-la !

La protection individuelle sera portée dès le début de l'exposition au bruit et pendant toute la durée de celle-ci.



- 3 mois après l'embauche – Information avec mise en situation dans le cadre d'une formation spécifique pour les nouveaux engagés (3heures 1/2 santé/ergonomie)

Moyens de protection individuels standards

L'employeur met à disposition des travailleurs des protections auditives jetables, réutilisables et/ou des casques de protections.



Moyens de protection individuels personnalisés

L'IST organise la mise à disposition des protections auditives individuelles personnalisées (moulées)



Moyens de protection individuels personnalisés

→ Critères:

Ce moyen est privilégié lorsque le travailleur doit **communiquer et/ou percevoir certains signaux sonores dans le cadre de son travail**

Il peut aussi être proposé dans certains cas spécifiques :

- Décision médicale sur problème auditif chez le travailleur
- Allergie aux protections jetables
- Demande de la hiérarchie d'équiper son personnel

→ Avantages:

- Le confort → adaptées à la morphologie
- La communication → filtres acoustiques
- Facilité d'utilisation
- Hygiène
- Prix

Moyens de protection individuels personnalisés

→ En pratique:

- En accord avec leurs responsables, les travailleurs s'inscrivent auprès du service de santé au travail sur une liste d'attente
- Lorsque un nombre suffisant de travailleurs est atteint, nous organisons une journée de prises d'empreintes avec la technicienne
- Définition d'une date en accord avec la technicienne
- Information des travailleurs et des relais sécurité
- Inscription via le service de santé au travail

Moyens de protection individuels personnalisés

→ Prise d'empreintes:

- Informer la loge
- Prévoir et préparer une salle
- Sortir le planning
- Information et réalisation des empreintes par la technicienne
- Bons de commande avec la technicienne
- Mise à jour du fichier des travailleurs

De manière générale, ces journées rencontrent un bon succès

Moyens de protection individuels personnalisés

→ Réception:

- Livraison entre 4 et 6 semaines
- Confection des sets de protections auditives individuelles
- Information des travailleurs par courrier
- Le travailleur vient chercher ses protections auditives sur rendez-vous

→ Distribution:

- Encodage dans le DMI
- Remise des protections auditives accompagné d'une information
- Enquête de satisfaction
- Exercice pratique pour adapter les protections au conduit auditif.

Quid de l'avenir?



Malgré ce service et nos démarches de prévention, nous constatons que certains travailleurs ne portent pas leurs protections et ce quelles que soient celles-ci

POURQUOI?

